

## DECISION DU PRESIDENT

N°2022-256

### Avenant n°1 au marché 2019-21 – Travaux de restauration morphologique des affluents du canal de Haute Perche – Lot 2 Travaux de restauration morphologique de cours d'eau

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°324-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bernard MORILLEAU, 1er Vice-Président,
- VU l'accord cadre à bons de commande n°2019-21 Lot 2 attribué à la société SARL THOUZEAU et notifié le 29/08/2019

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter le montant maximum prévu au marché initial pour exécuter la totalité des travaux prévus lors de la dernière année de reconduction de l'accord cadre

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la société SARL THOUZEAU.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 142 500.00 € HT). Le montant du marché est porté à 1 092 500.00 € HT, soit une augmentation de 15.00 % (par rapport au montant maximum initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 4 juillet 2022

Le Président,  
**Jean-Mich**

Pour Le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20220706-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 06-07-2022

Publication le : 06-07-2022

Par délégation,  
Le vice-président  
Bernard MORILLEAU

